



Yverdon-les-Bains

BUREAU ELECTORAL

Case postale
CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 6 avril 2021
N. réf : ale

ELECTIONS COMMUNALES GENERALES 2021

Procès-verbal de l'élection tacite du Syndic

Dans sa séance du 6 avril 2021,
le Bureau électoral
a vu ce qui suit :

Vu le rapport établi par le Greffe municipal attestant qu'une seule candidature a été déposée dans les délais en vue de l'élection du Syndic du 25 avril 2021, pour la législature 2021-2026,

considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 33 alinéa 1 lettre c de la LEDP et de l'article 8 lettre d de l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020,

le Bureau électoral de la Commune d'Yverdon-les-Bains :

1. proclame élu tacitement Syndic d'Yverdon-les-Bains, *depuis le 1^{er} juillet 2021*, pour la législature 2021-2026, Monsieur Pierre DESSEMONTET, né en 1969, originaire de Belmont-sur-Yverdon (VD) et Yverdon-les-Bains (VD), géographe, domicilié à Yverdon-les-Bains, Place de la Tannerie 4.
2. constate que le scrutin populaire prévu le 25 avril 2021 est annulé en ce qui concerne l'élection du Syndic.

Un exemplaire du présent procès-verbal est remis à la Préfecture et un affiché aux piliers publics d'Yverdon-les-Bains, de Gressy et de Sermuz.

BUREAU ELECTORAL D'YVERDON-LES-BAINS

Natacha RIBEAUD EDDAHBI

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire

